

Réforme des cotisations sociales des travailleurs indépendants : la fin d'une injustice combattue de longue date par l'U2P

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.10

Paris, 25 octobre 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdeleue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P réclame depuis plusieurs années une réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants visant à établir un traitement équitable par rapport aux salariés.

Les travailleurs indépendants versent en effet aujourd'hui un montant de CSG et de CRDS plus important que les salariés et à l'inverse se constituent moins de droits à la retraite.

Conformément à l'engagement qu'il a pris en réponse à la demande de l'U2P le 10 janvier dernier dans le cadre de la réforme des régimes de retraites, le gouvernement vient de déposer un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 qui réintroduit dans le texte la réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants.

Cette réforme vient compléter le plan porté par le Président de la République en direction du travail indépendant.

L'U2P veillera à ce qu'elle soit mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles pour les 4 millions de travailleurs indépendants et demande solennellement aux parlementaires de voter cette disposition.

Le Président de l'U2P a ajouté : « je salue l'initiative du gouvernement. Cette réforme constitue une victoire de l'U2P en faveur des travailleurs indépendants. »